## DEC172087DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU*, directeur de l'unité *UMR137* intitulée *Unité mixte de physique CNRS / Thales*,

par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

# LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS :

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR137, intitulée « Unité mixte de physique CNRS / Thales », dont le directeur est Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU ;

# **DÉCIDE**

## Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU, directeur de l'unité UMR137, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;
- 3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric PETROFF, directeur de recherche, Monsieur Javier BRIATICO, chargé de recherche, et Madame Anne DUSSART, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU

Monsieur Frédéric PETROFF

Monsieur Javier BRIATICO

Madame Anne DUSSART